



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle des Ressources Humaines
Division des personnels contractuels enseignants

DPCE
Affaire suivie par :
Samiha SABIT
Tél : 02.69.61.88.62
Mail : samiha.sabit@ac-mayotte.fr

BP 76 Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 18 Avril 2024

Le Recteur

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Rentrée 2024 – Vœux et affectations des non titulaires 1^{er} et 2nd degré

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024, les agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale sont invités à formuler des vœux d'affectation selon la procédure détaillée dans la présente circulaire. Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance des agents contractuels de votre établissement et circonscription.

I – CONDITIONS ET MODALITES D'AFFECTION

A – Conditions de participation à la campagne de vœux

Tous les agents en CDI et en CDD ayant obtenu un avis favorable pour une reconduction de contrat lors des évaluations, pourront participer à la campagne de vœux.

B – Affectation des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou ayant des préconisations médicales

Les agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en vigueur au 1^{er} septembre 2024, ainsi que les agents pour lesquels le médecin conseil aura formulé des préconisations d'affectation pour l'année scolaire 2024-2025, seront affectés en priorité dans la mesure où un poste correspondant à leur situation sera disponible.

C – Modalités d'affectation

Dans un souci de continuité pédagogique et de stabilité des équipes, sous réserve de l'existence d'un support vacant, le maintien des agents non titulaires sera favorisé.

Les personnels contractuels seront affectés sur des postes restés vacants à l'issue des opérations de mutation des titulaires. Il sera tenu compte de leur ancienneté en qualité de contractuels et, dans toute la mesure du possible, des vœux géographiques formulés.

Les agents pourront formuler au maximum 3 vœux de préférence d'affectation pour la rentrée 2024. Les saisies peuvent être modifiées jusqu'à la fin de la campagne. Une fois celle-ci clôturée aucune modification ne sera possible. **Aucune formulation de vœux sous format papier ou mails ou intervenant hors période de campagne ne sera prise en compte.**

Pour toute information vous êtes invités à contacter les personnes suivantes par mail :

- Pour le 1^{er} degré, M. Aboubacar SOUFFOU : aboubacar.souffou1@ac-mayotte.fr
- Pour le 2nd degré, Mme Mariati MROIVILI : mariati.mroivili@ac-mayotte.fr

B – Validation des vœux et résultat des affectations

Une fois la campagne de vœux clôturée, les agents pourront consulter le résultat de leur affectation en se connectant à leur espace I-Prof.

Du jeudi 02 mai 2024 Au Lundi 20 mai 2024	Formulation des vœux d'affectation par les agents pour l'année scolaire 2024 - 2025
Du mardi 21 mai 2024 Au vendredi 24 mai 2024	Exploitation des vœux par les services de la DPCE
Du lundi 27 mai 2024 Au vendredi 07 juin 2024	Rencontres bilatérales (2 nd degré uniquement) <i>Dates prévisionnelles</i>
Du lundi 10 juin 2024 Au vendredi 05 juillet 2024	Mouvement des non titulaires 1 ^{er} du 2 nd degré Mise à jour des TRM
Du lundi 26 juin 2024 Et jusqu'à la rentrée	Consultation des résultats d'affectation par les agents sur I-Prof

Je vous remercie d'assurer une large diffusion et de faciliter l'accès à l'information des agents concernés par un affichage en un lieu facilement accessible.

Pour le recteur et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines,
Le Directeur des Ressources Humaines,
Sébastien BERNARD.

